



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17110859

e

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

Entré le **1^{er} JUL. 2017**

Le Greffier

N° d'entreprise : **0889.725.966.**

Dénomination

(en entier) : **FRAMAX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Bienne 9 - 7120 VELLEREILLE-LES-BRAYEUX**

Objet de l'acte : Nomination d'un second gérant - Pouvoirs des gérants.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2017 a acté, avec effet au 1^{er} juillet 2017, la désignation d'un second gérant, étant Monsieur François VANDENHENDE (N.N. 93.12.01-283-75), domicilié à 7120 VELLEREILLE-LES-BRAYEUX, Rue de Bienne 9. Le mandat sera rémunéré à partir du 1^{er} juillet 2017.

Il a été précisé que les gérants, à dater du 1^{er} juillet 2017, exerceront séparément leurs pouvoirs et que chacun d'eux peut représenter seul la S.P.R.L. FRAMAX. Les mandats sont conférés pour une durée indéterminée.

Jean-Marc VANDENHENDE,
Gérant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).